



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Sous Direction de la santé
Bureau des marchés et des subventions

2012 DASES 435G : Subventions et conventions (293.000 euros) avec l'association Aux Captifs, la Libération pour son action d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans à l'accueil Lazare; pour son action sanitaire de rue et pour le suivi social en hébergement hôtelier de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet :

- d'une part la signature de deux conventions annuelles d'objectifs entre le Département de Paris et l'association Aux Captifs la Libération- 60 rue de Rome (8e) ;
- d'autre part, l'attribution en 2012 d'une participation au fonctionnement du service « Accueil Lazare » de 216.000 euros, d'une subvention de fonctionnement de 50.000 euros pour son action sanitaire de rue et l'attribution d'une participation de 27.000 euros pour l'accompagnement social de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles.

Depuis plusieurs années, l'association Aux Captifs, la Libération mène à l'accueil Lazare une action sociale générale de lutte contre l'exclusion vis-à-vis de toute personne en situation de précarité, de risque de prostitution, d'errance. Elle intervient en particulier sur le secteur Porte Dauphine/Boulogne auprès de jeunes en errance de 18 à 25 ans pour lesquels il existe notamment des risques prostitutionnels.

Son secteur d'intervention dans le 16^{ème} arrondissement couvre un périmètre s'étendant de l'avenue Victor Hugo jusqu'à la route de Suresnes, en passant par les boulevards de l'Amiral Bruix, Suchet et Murat.

L'objectif de l'action initiée par l'association Aux Captifs, la Libération est tout d'abord d'aller à la rencontre de ces jeunes au cours des tournées hebdomadaires. Afin d'accueillir et d'engager un travail individualisé avec les publics rencontrés en tournée, l'équipe dispose d'un local, l'Accueil Lazare, situé au 197 bis avenue Victor Hugo à Paris 16e. Les jeunes accueillis peuvent non seulement y trouver une réponse à des besoins quotidiens (espace sanitaire, repas le midi, etc.), mais aussi participer à des ateliers voués à les accompagner dans une dynamique de resocialisation et d'insertion professionnelle.

En 2011, 311 personnes différentes ont été rencontrées dont 82 sont connues depuis moins d'un an. Parmi ces 311 personnes, 144 sont âgées de 18 à 25 ans. Parmi les jeunes ayant fréquenté la permanence d'accueil en 2011, 73 ont bénéficié d'un accompagnement social global. L'accompagnement social recouvre 3 axes : les démarches administratives, judiciaires et relatives à l'hébergement. Ces personnes sont caractérisées par une situation de grande désocialisation et se réfugient dans des pratiques aliénantes ou d'addictions. La pratique de la prostitution considérée comme une réponse « facile » et « rapide » à leurs problématiques concerne la moitié d'entre eux. Si tous ne se prostituent pas, beaucoup survivent

néanmoins par une économie parallèle en marge de la prostitution et présentent de fait des risques prostitutionnels. Leurs difficultés personnelles relèvent de l'absence de logement, de travail et de revenus, de problèmes sanitaires (addictions), et d'une grande fragilité psychologique. Par voie de conséquence, certains d'entre eux dérivent vers les comportements délictueux. Ce contexte de délinquance et de prostitution crée un ensemble de conditions qui aggravent fortement le risque de marginalité et les inscrit dans une rupture durable.

Depuis début 2010, la structure met en place un accompagnement vers l'emploi et la formation, facteur essentiel d'insertion et demande principale exprimée par les jeunes. Pour ce faire, une conseillère en insertion professionnelle a intégré l'équipe. En 2011, 39 personnes ont fréquenté la permanence emploi.

L'intervention de l'association auprès de ces publics en difficulté se poursuivant et présentant un intérêt en termes d'insertion des jeunes présents sur ce secteur du 16^{ème} arrondissement, le présent projet de délibération vise à soumettre à votre approbation le renouvellement de la convention annuelle conclue avec l'association au titre de 2012.

Elle prévoit l'allocation d'une participation de 216 000 € au budget de fonctionnement de l'Accueil Lazare géré par l'association Aux Captifs, la Libération.

D'autre part, l'action sanitaire de rue, initiée fin 1998, conduite initialement sur le centre de Paris et le 10^{ème} arrondissement s'est étendue sur le 12^{ème} et le 16^{ème} arrondissement. Elle a pour but de favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes à la rue en général peu soucieuses de leur état de santé.

Ce programme se traduit par des actions d'information, d'orientation et d'accompagnement de nature sanitaire au cours des tournées-rue et par des entretiens ou « groupes de parole » qui permettent aux personnes à la rue de s'exprimer et d'être écoutées.

Les tournées-rue sont généralement effectuées à pied par des binômes constitués d'un travailleur social et d'un bénévole. Le travail de rue de nuit, en particulier dans les bois de Boulogne et de Vincennes, est effectué par des équipes de trois ou quatre personnes se déplaçant en camion aménagé.

En 2011, 1 072 tournées-rue ont été réalisées et les équipes ont rencontré 3 800 personnes différentes. Le budget prévisionnel 2012 de l'action sanitaire de rue est présenté à hauteur de 62.191 euros.

En allant directement à la rencontre de personnes en marge de la société et à l'écart des structures sanitaires et en les aidant à accéder aux soins, l'association Aux Captifs La Libération exerce, dans des conditions souvent difficiles, une mission d'une grande utilité sociale. Cette action apporte un complément au dispositif important mis en place par le Département pour favoriser l'accès aux soins des personnes en errance.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de coordination des maraudes SDF Paris Centre Est, l'association s'est impliquée dans le projet d'orientation des personnes sans abri du quartier des Halles. Les travaux des Halles ont des répercussions importantes pour les personnes à la rue notamment avec la fermeture des voieries souterraines. Cette fermeture s'effectue dans le cadre d'une sortie accompagnée par l'ensemble des partenaires associatifs, en coordination avec les services de la SemPariseine et de la Ville. Afin de permettre une orientation digne de ces personnes un hébergement hôtelier transitoire a été assuré. Pour que ce sas transitoire entre la rue et un hébergement plus pérenne soit mis à profit, l'association assure un suivi social en hébergement hôtelier. Il doit favoriser un processus durable de sortie de rue pour les 29 personnes concernées.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ces trois actions dans la fiche technique ci-jointe.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt du projet présenté, je vous propose de reconduire les financements attribués en 2011 à l'association Aux Captifs la Libération, pour le fonctionnement de

l'accueil Lazare et pour son action sanitaire de rue, et d'attribuer au titre de l'année 2012 une participation pour le suivi social en hébergement hôtelier des personnes évacuées des tunnels des Halles. Dans le cadre de trois conventions annuelles d'objectifs, ces financements se répartissent comme suit :

- 216 000 € au titre du fonctionnement de l'accueil Lazare,
- 50 000 € au titre de l'action sanitaire de rue,
- 27 000€ au titre du suivi social en hébergement hôtelier.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 435G : Subventions et conventions (293.000 euros) avec l'association Aux Captifs, la Libération pour son action d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans à l'accueil Lazare; pour son action sanitaire de rue et pour le suivi social en hébergement hôtelier de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'une part d'accorder à l'association Aux Captifs la Libération une participation aux dépenses de fonctionnement de l'accueil Lazare d'un montant de 216.000 euros pour l'activité d'accueil et d'accompagnement à l'insertion, une subvention de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros pour l'action sanitaire de rue et une participation de 27 000 € pour le suivi social en hébergement hôtelier de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles, et d'autre part de l'autoriser à signer trois conventions entre le Département de Paris et cette association.

Sur le rapport présenté par Mmes Myriam EL KHOMRI, Olga TROSTIANSKY et Mr. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association Aux Captifs, la Libération (D02697 - 20174), 60 rue de Rome (8e) une convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour le financement de son action d'accueil et d'accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans, présentant notamment des risques prostitutionnels, menée par l'accueil Lazare.

Article 2 : Une participation financière d'un montant de 216 000 euros est attribuée à l'association Aux Captifs, la Libération au titre de l'exercice 2012 (2012_03306).

Article 3 : Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association Aux Captifs, la Libération (D02697 - 20174), 60 rue de Rome (8e) une convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour le financement de son action sanitaire de rue.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Aux Captifs, la Libération au titre de l'exercice 2012 (2012_03307).

Article 5 : Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association Aux Captifs, la Libération (D02697 - 20174), 60 rue de Rome (8e) une convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour le financement de son action de suivi social en hébergement hôtelier de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles.

Article 6 : Une participation d'un montant de 27 000 € est attribuée à l'association Aux Captifs, la Libération au titre de l'exercice 2012.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées pour un montant global de 293 000 € sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement :

- 216 000 € à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6568 (participation au titre de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans),
- 50 000 € à la rubrique 429, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005 (subvention au titre de l'action sanitaire de rue),
- 27 000 € à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6568 (participation au titre des interventions sociales).